

INSIGNE

L'épée évoque les décisions pour lesquelles la justice doit trancher

Les rameaux de chênes et d'olivier entrelacés symbolisent la force et la paix des décisions



La balance est le symbole de l'impartialité de la justice

Les trois piliers de la balance représentent les trois armées

Le bouclier évoque la protection de la justice



Division des affaires pénales militaires
60, bd du Général Martial Valin CS 21623
75509 PARIS Cedex 15
Téléphone : 09 88 68 44 69 ou 68

DIVISION DES AFFAIRES PÉNALES MILITAIRES

Corps des greffiers militaires



DIVISION DES AFFAIRES PENALES MILITAIRES

Au sein de la direction des affaires juridiques au secrétariat général pour l'administration du ministère des armées (SGA/DAJ), la division des affaires pénales militaires est saisie de toute question pénale relative à l'activité des militaires et du ministère.

Composée de magistrats judiciaires détachés au ministère et de greffiers militaires issus de toutes les armes, elle est la seule unité militaire au sein d'une direction civile.

La DAPM constitue un relais privilégié entre le ministère de la défense et l'institution judiciaire, permettant l'appréhension positive par l'autorité judiciaire des décisions opérationnelles prises au cœur de l'action militaire, et réciproquement la compréhension accompagnée du processus judiciaire au sein des armées.

Enfin, elle est dépositaire du système de justice militaire qui est susceptible d'être réactivé sur décision du gouvernement en cas d'état de siège ou de guerre, système dont elle garantit la cohérence et la pérennité.

Qu'est-ce qu'une "affaire pénale militaire" ?

Il s'agit des infractions commises par les militaires dans l'exercice de leur service
(article 697-1 du code de procédure pénale)

CORPS DES GREFFIERS MILITAIRES

Le corps des greffiers militaires fête ses 160 années d'existence en 2017 !

A la fois militaires et auxiliaires de justice, leur devise est « le droit est notre arme ! »

Les greffiers militaires sont nommés dans les juridictions compétentes pour juger les affaires pénales militaires, et également auprès des plus hautes autorités militaires pour exercer des fonctions de conseillers juridiques en droit pénal et procédure pénale*.

Par leur **double culture militaire et judiciaire** et leur statut, les greffiers militaires constituent un relais indispensable et efficace pour assurer un **dialogue éclairé entre la justice et les armées**, dans le respect des missions, des prérogatives et de l'indépendance de chacun.

En 2017, le corps des greffiers militaires est composé de 30 officiers et 41 sous-officiers.

Juridictions accueillant des greffiers militaires :

TGI Bordeaux (3 GM)

TGI Lyon (3 GM)

TGI Paris (10 GM)

TGI Cayenne (1 GM)

TGI Marseille (4 GM)

TGI Rennes (3 GM)

TGI Lille (2 GM)

TGI Metz (4 GM)

TGI Toulouse (2 GM)

* en états-majors de zone de défense, en administration centrale, en préfecture maritime, auprès d'autres services centraux (DRHAA, gendarmerie prévôtale, CSDN etc.) ou au service central des archives de la justice militaire.